

Municipalité de Sainte-Luce

À une séance extraordinaire tenue le 23 janvier 2006 à 18 heures à laquelle sont tous présents et renoncent à l'avis de convocation conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

À laquelle sont présents:

France St-Laurent, mairesse
Hugues Dionne, conseiller
Michael Ouellet, conseiller
Nathalie Bélanger, conseillère
Pierre Laplante, conseiller
Anne A. Racine, conseillère

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse

Marie-Andrée Jeffrey, directrice générale intérimaire est présente

- 1. Ouverture de la session**
- 2. Ordre du jour**
- 3. Période de questions**
- 4. Levée d'assemblée**

017-2006

Ordre du jour

Proposé par: Hugues Dionne

Appuyé par: AnneA. Racine

Il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Adopté

Période de questions

ORDRE DU JOUR

1. Ressource humaine
2. Dossier RAEQ/paiement
3. Ré affectation des surplus accumulés affectés/résolution
4. Nouveau surplus libre/résolution

5. Route 298 / délais au ministre des Affaires municipales
6. Inspectrice en bâtiment
7. Amélioration et rénovation du plancher et le remplacement du mur d'insonorisation du gymnase du Centre communautaire Gabriel Nadeau / signature de la convention
8. Mini fourgonnette Savana / réparation

018-2006

Ressources humaines

Considérant la résolution adoptée par la Municipalité de Sainte-Luce le 21 novembre 2005 sous le numéro 810-2005;

Considérant que Monsieur Gaétan Ross était à l'emploi de la Municipalité de Sainte-Luce depuis novembre 1979;

Il est résolu à l'unanimité de verser à monsieur Gaétan Ross, en raison de la terminaison de son lien d'emploi avec la Municipalité de Sainte-Luce, une somme globale de 90 000,00\$, pris à même le surplus libre et d'autoriser la mairesse, madame France St-Laurent à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents de clôture ou formulaires appropriés.

Adopté

019-2006

Dossier RAEQ/paiement

Proposé par: Pierre Laplante
Appuyé par: Nathalie Bélanger

Il est résolu à l'unanimité de procéder au paiement du cautionnement du prêt intervenu entre la Société des récifs artificiels de l'Estuaire du Québec (RAEQ) et la Caisse populaire de Sainte-Luce-Luceville au montant de 71 090,67\$, et ce, tel que demandé par la Caisse de Sainte-Luce-Luceville en date du 6 septembre 2005.

Adopté

020-2006

Ré affectation des surplus accumulés affectés

Proposé par: Hugues
Appuyé par: Anne A. Racine

Il est résolu à l'unanimité d'annuler la réserve du surplus accumulé affecté de l'ancienne Sainte-Luce de 11 653\$ pour l'affecter au surplus libre.

Adopté

021-2006

Nouveau surplus libre

Proposé par: Michael Ouellet
Appuyé par: Hugues Dionne

Il est résolu à l'unanimité d'affecter le surplus libre de 71 090.67\$ afin de pouvoir procéder au paiement du cautionnement du prêt intervenu entre la RAEQ et la Caisse populaire de Sainte-Luce-Luceville.

Adopté

022-2006

Route 298 / délais au ministre des Affaires municipales

Considérant que l'article 58 sur la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme exige qu'une municipalité adopte tout règlement visant à se conformer à une modification du schéma d'aménagement dans un délais de 6 mois;

Considérant qu' un projet de règlement a été adopté en date du 7 novembre 2005;

Considérant qu' une assemblée publique a été tenue à une séance régulière du 5 décembre 2005;

Considérant que des citoyens concernés ont fait part des objections de certains éléments du règlement;

Considérant que ce délais expirera le 10 février 2006;

Par conséquent il est proposé par: Anne A. Racine
appuyé par: Michael Ouellet

et résolu à l'unanimité de demander au ministère des Affaires municipales un délais supplémentaire de six (6) mois, et ce, conformément à l'article 239 sur la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté

023-2006

Inspectrice en bâtiment

Considérant qu' une grille salariale a été préparée par le conseil municipal et qu'un classement a été fait pour tous les employés;

Considérant que suite à l'élaboration de cette grille, l'inspectrice en bâtiment a demandé un reclassement dans la grille salariale;

Par conséquent il est proposé par Pierre Laplante
appuyé par Anne A. Racine
et résolu à l'unanimité de reclasser l'inspectrice en bâtiment à l'échelon "2" de la grille salariale, et ce, rétroactif au 1^{er} janvier 2006.

Adopté

024-2006

Amélioration et rénovation du plancher et le remplacement du mur d'insonorisation du gymnase du Centre communautaire Gabriel Nadeau

Proposé par: Anne A. Racine
Appuyé par: Michael Ouellet

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser madame Marie-Andrée Jeffrey, directrice générale intérimaire à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Luce la convention relative à l'octroi d'une aide financière en vertu du volet "Intervention en milieu rural" et/ou Pacte rural", et ce, dans le dossier "Amélioration et rénovation du plancher et le remplacement du mur d'insonorisation du gymnase du Centre communautaire Gabriel-Nadeau, dossier RR-2005-05 et/ou PR-2005-06.

Adopté

025-2006

Mini fourgonnette Savana

Proposé par: Hugues Dionne
Appuyé par: Michael Ouellet

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser la réparation de la vanne Savana pour un montant estimé à 498.45\$ plus taxes.

Adopté

026-2006

Levée d'assemblée

Proposé par Pierre Laplante et résolu à l'unanimité qu'à 19 heures la session soit levée.

Adopté

France St-Laurent
Mairesse

Marie-Andrée Jeffrey
Directrice générale intérimaire